

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 49

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva et M. Colombani

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit positif répondant aux attentes de cet article, il convient de le supprimer.

Les députés Pè A Corsica ne peuvent que déplorer les dispositions sécuritaires toujours plus nombreuses.

La philosophie contenue dans ce type de dispositions va à l'encontre d'une société de la confiance, une société plus humaine.